

brochure, ou plutôt un livre édité par M. Pion, qui produit une très vive émotion dans le monde militaire. Ce livre propose de radicales modifications dans l'organisation de cette administration. C'est que, en effet, il y a des abus séculaires à réformer. Nous ne voulons citer que ce fait, c'est que le mode de recrutement de l'intendance est en contradiction avec nos institutions démocratiques. Tout soldat, dit-on, porte dans sa gibberne le bâton de maréchal; un soldat ou un officier de l'administration ne peut jamais atteindre que le grade d'officier principal: les règlements s'opposent à ce qu'il devienne intendan ou même sous-intendant quels que soient sa capacité et ses services. C'est injuste et absurde; c'est un vieux reste de l'organisation féodale, et l'on est surpris et scandalisé de le trouver dans notre Code militaire.

On parle d'ailleurs, mais assez vaguement d'un projet de complète réorganisation de l'armée, qui modifierait l'œuvre si péniblement accomplie par le maréchal Niel.

Le duc de Gramont ne partira que demain ou à très demain pour Vienne afin de remettre à l'Empereur d'Autriche ses lettres de rappel. Hier il a reçu pour la première fois tous les chefs de légations présents à Paris et leur a déclaré qu'il se bornerait à suivre la tradition de ses prédécesseurs.

Décidément il n'y aura pas prochainement du moins d'amnistie pour les délits de presse. Il aurait été reconnu dans le Conseil des ministres qu'une amnistie ne pouvait être décrétée au moment même où s'instruit l'affaire du complot. L'instruction s'est trouvée retardée par les révélations des prévenus qui ont amené de nouvelles arrestations. Cependant on croit que la haute Cour pourra être convoquée pour les premiers jours de juin.

Une altercation assez vive a eu lieu hier à la Chambre entre M. C. Duvernois et M. de Kératry. L'incident a été clos par un échange de paroles courtoises.

Le cérémonial de la séance de demain au Louvre ne sera pas tout-à-fait le même que celui des séances d'ouverture de session législative. On dit que l'Impératrice au lieu d'être dans une tribune spéciale sera placée sur le trône à côté de l'Empereur: le prince Impérial, selon l'habitude restera à côté de son père. Le président du Sénat et le président du Corps législatif doivent tous deux prononcer un discours; l'Empereur répondra et la séance sera immédiatement levée. Il n'y aura pas de cérémonie religieuse.

CH. CAHOT

BOURSE DE PARIS DU 20 MAI.

La Bourse est mauvaise; elle ouvre en baisse à 74.95. et ferme plus mal encore à 74.90. Les uns disent que c'est le trop plein qui s'écoule, les autres, que la spéculation laisse se former un dénouement pour reprendre plus vigoureusement son élan après le discours de l'Empereur. La baisse ne peut faire de sérieux progrès sur la rente qui sera soutenue par le coupon du 15 prochain. L'Italien est surtout affecté et perd le cours de 59; il ferme à 58.65. Le Suez a repris un peu à 255. Londres sans changement.

CELLIER.

A ce numéro est joint un Supplément.

Chronique locale & départementale

Nous recevons la lettre suivante:

A Monsieur le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX.

Monsieur,

Au moment où une enquête est ouverte dans toute la France pour examiner, s'il y a lieu de maintenir ou de supprimer les octrois municipaux, nous vous prions de bien vouloir accueillir dans les colonnes de votre journal quelques réflexions sur la réglementation de cet impôt.

Tout en nous abstenant de nous prononcer sur l'utilité de cette importante question, en laissant à d'autres, mieux placés que nous, le soin d'aborder cette matière qui trouve ses partisans comme ses adversaires; nous reconnaissons volontiers que l'octroi, quoique vexatoire à cause de ses entraves de toute nature, devient dans nos villes et dans les grands agglomérations, une nécessité que l'on subit faute de mieux.

Nous déclarons donc à l'avance que notre intention n'est pas de protester contre l'impôt lui-même, que nous croyons utile aussi longtemps qu'on ne nous présente des moyens plus efficaces pour s'en passer, comme cela se pratique actuellement chez nos voisins, les Belges.

Toutefois, nous ne saurions tenir le même langage en approuvant la réglementation, au point de vue des tarifs en vigueur.

Pour ce qui nous concerne, nous avons eu l'honneur d'adresser, à la date du 17 mars dernier, une pétition à l'administration et au Conseil municipal de la ville de Roubaix à l'effet d'obtenir le dégrèvement qui pèse sur le combustible servant à l'alimentation de nos machines à mouler le grain.

La demande, qui nous paraissait fondée, a été accueillie par une fin de non recevoir;

nous ne savons si elle a été soumise au Conseil municipal, et nous ignorons encore si une délibération est intervenue; mais ce que nous n'ignorons pas c'est qu'il nous a été répondu en date du 2 avril dans les termes suivants:

« Que les charbons de terre employés à la préparation des produits destinés au commerce en général sont seuls affranchis de l'impôt d'octroi, c'est-à-dire les charbons consommés pour la production d'objets exportés et employés en dehors du lieu sujet. Mais la plus grande partie des produits travaillés par vos machines étant livrés et consommés dans la commune de Roubaix, il n'y a pas lieu d'accueillir votre demande... »

On nous permettra de faire remarquer que l'administration commet une erreur flagrante, en prétendant que la plus grande partie de nos produits sont livrés et consommés dans Roubaix; pour cela, elle n'a en mains aucun contrôle pour faire accepter ce témoignage; nous dirons donc qu'à ce point de vue, nous ne nous écartons en rien du commerce général pour les objets exportés en-dessous du lieu sujet; les situations étant identiques, il serait équitable de nous assimiler aux autres industriels, à moins qu'on ne prétende que notre industrie, qui ne réalise que des bénéfices relativement précaires, ne soit pas une industrie comme une autre, un commerce comme un autre, n'ayant droit à aucune protection, alors qu'il s'agit de fabrication de produits de première nécessité servant à l'alimentation publique.

En n'accueillant pas nos réclamations, a-t-on songé que nous sommes constamment en présence d'importants établissements hydrauliques avec lesquels nous devons lutter? Que ces établissements échappent à toutes les charges d'une grande ville comme Roubaix? patentes, contributions, droit fixe sur les meules, frais d'installations, matériaux et terrains plus chers.

Si dans l'espèce, les importations fabriquées étaient, en entrant en ville, soumises à une taxe, nous comprendrions jusqu'à un certain point les tarifs qu'on nous impose, mais c'est ce qui n'existe pas et qui ne peut exister pour des marchandises à faire le pain.

Qu'on veuille bien remarquer qu'à quelque point de vue qu'on se place, nous nous trouvons dans des conditions d'infériorité qu'il importe de ne pas aggraver.

Par toutes ces considérations nous croyons que la minoterie a droit à la même protection que les autres industries, qu'elle doit être assimilée à celles-ci pour l'affranchissement de l'impôt des octrois appliqué aux charbons servant à l'alimentation de nos machines à mouler le grain.

Nous disons qu'il existe à ce point de vue une anomalie choquante qui doit nécessairement disparaître et nous espérons, qu'à l'exemple de Tourcoing et d'autres grandes villes voisines, l'Administration municipale comprendra l'utilité d'une révision des tarifs actuellement en vigueur, en classant notre industrie dans des conditions analogues à celles des autres industries roubaissiennes.

C'est par des réformes sagement modifiées et acceptées, que l'on accorderait aux octrois la plus sérieuse des garanties en s'attachant à se rendre plus populaire.

Veillez, M. le Rédacteur, recevoir avec nos remerciements, l'assurance de nos sentiments les plus distingués,

FOURNIER-LORIDANT,
MULLIER-BAYART, meuniers.

Roubaix, le 21 mai 1870.

On ne peut pas nier la nécessité d'apporter des modifications nombreuses dans la répartition des droits d'octroi. Nous croyons que la réclamation qui nous est adressée devrait être examinée par le conseil municipal, avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

Voici l'ordre du jour de la séance de mardi du Conseil municipal de Roubaix:

Présentation du compte administratif de 1869;

Présentation du budget supplémentaire de 1870;

Présentation du rapport statistique de 1869;

Présentation des comptes des Hospices;

Présentation des comptes du Bureau de bienfaisance;

Vote de centimes additionnels pour l'instruction primaire en 1871;

Vote de centimes additionnels pour les chemins vicinaux en 1871;

Emprunt pour les chemins vicinaux;

Rapports de commissions;

Règlement de compte avec M. Prouvost-Delescluse;

Demande de prise d'eau au canal;

Demande de suppression du pont d'Hem.

Un de nos amis en position d'être parfaitement renseigné, nous envoie de Paris une excellente nouvelle pour les contribuables roubaissiens. Le gouvernement aurait enfin compris qu'il ne pouvait se dispenser de donner à la ville de Roubaix l'équivalent de l'indemnité à payer aux industriels victimes de l'émeute de 1867. La forme de cet équivalent serait définitivement arrêtée, il ne resterait plus à remplir que quelques formalités administratives et un arrangement définitif ne tarderait pas à intervenir entre l'Etat et la ville.

Nous le répétons cette nouvelle nous vient d'une source qui nous inspire toute confiance et nous ne tarderons probablement pas à pouvoir en donner la confirmation officielle.

La première conférence sur la haute littérature anglaise, par M. F. Yonge, professeur, a eu lieu au Collège, jeudi soir à 8 heures.

M. Yonge a pris pour sujet de sa première conférence à Roubaix, « La Vie du poète lord Byron. »

La deuxième conférence est fixée pour jeudi le 2 juin.

Même sujet. — Vie et Œuvres de lord Byron.

Mme Olympe Audouard a parlé jeudi pendant près de deux heures au Grand-Théâtre de Lille. Ses souvenirs d'Amérique ne manquent pas d'intérêt dit le *Propagateur*; ils sont racontés avec esprit; mais... il y a un mais, et très gros... au point de vue politique, religieux et social; l'orateur nous rappelle trop souvent la mauvaise école des clubs, qui profite d'un programme acceptable de tous pour se livrer à des digressions aussi inattendues que regrettables.

Nous ne voulons pas relever en détail toutes les paroles malheureuses prononcées sous ce rapport par Mme Audouard. Si elle avait la sagesse de se borner, selon son programme, à nous raconter ses impressions de voyage aux Etats-Unis, elle ferait certainement plaisir à tous ses auditeurs, témoin le vif intérêt avec lequel on a suivi les détails qu'elle a donnés sur la vénalité de la magistrature américaine, sur le grand rôle que jouent les dollars et les revolvers dans les élections, sur l'orgueil des démocrates-aristocrates, sur l'incroyable malpropreté des rues de New-York, sur les dehors et les grands airs de moralité qui cachent une corruption profonde, etc.

Mme Olympe Audouard nous paraît avoir entrepris une tournée confédérée en province. Nous souhaitons qu'elle ne se laisse plus entraîner, dans les autres villes aux mêmes écarts qu'elle vient de commettre ici.

Au premier printemps, lorsque la chaleur vient ranimer la végétation longtemps engourdie par les froids et amollie par l'humidité, que les prairies revêtent cette belle parure d'un vert blond qui dépeint le réveil de la nature, que le cultivateur suit avec satisfaction la transformation que les plantes subissent et l'allongement lent, mais continu, de ces pousses délicates, aiguës comme des aiguilles, qui bientôt, sous la double influence de la chaleur et de l'humidité, se développeront en longs panaches entourés de verts rubans, espoir de la récolte future, alors que tous semblent sourire à ses désirs et que déjà il suppose le produit de la récolte, combien ne voyons-nous pas d'agriculteurs qui, suivant une déplorable routine, empiètent sur l'avenir et l'écorchent en faisant couper ces jeunes pousses par la dent des animaux, sans compter ce qu'ils détruisent avec leurs pieds. Ils semblent même ne pas se douter du tort que le pâturage au printemps fait aux herbages destinés à être fauchés. Pourtant le simple raisonnement devrait suffire pour faire comprendre que si l'on détruit la première pousse, qui est la plus vigoureuse, puisqu'elle part généralement du centre de la plante, il faudra un certain laps de temps, d'abord, pour que la blessure se cicatrise, ensuite pour que la plante émette de nouveaux jets; et de plus, toutes les plantes que les animaux auront écrasées et en quelque sorte enfouies sous la terre ne pourront plus donner qu'une médiocre récolte.

Il est donc nuisible de faire pâturer, après la montée de la sève, les prairies destinées à être fauchées.

Il y a pourtant une exception, écrit le *Courrier du Nord*, c'est pour les prairies marécageuses composées en grande partie de roseaux (*Phalaris arundinacea*). Ces plantes sont très hâtives, et ne sont appâtées par les animaux qu'autant qu'elles sont coupées jeunes; or, comme elles montent beaucoup plus vite que les autres graminées qui composent ordinairement le fond de ces natures de prairies, il est bon de les faire pâturer ou mieux de les couper au premier printemps, alors qu'elles ont une vingtaine de cent. de hauteur, et que les autres graminées commencent à peine à poindre; le retard que cette coupe leur fait éprouver permet aux autres plantes de prendre de l'avance, et de cette manière à l'époque de la fauchaison, on a du bon foin au lieu de roseaux.

Un service de voitures de place subventionné par le Conseil municipal vient d'être établi à Tourcoing.

Le prix de la course dans la ville ou la banlieue est fixé à 1 fr. 50 c. pour une vigilante à 4 places et à 1 fr. 25 pour une vigilante à 2 ou trois places.

Pour les communes voisines, le prix varie, retour compris, de 3 à 5 fr., selon la distance.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris

du Samedi 21 Mai 1870

Rente 3 p. 0/0 74.85

id. 4 1/2 p. 0/0 103.95

Présentation officielle

A L'EMPEREUR DU RÉSULTAT DU PLÉBISCITE du 8 mai 1870

Paris, samedi 21 mai 1870.

Aujourd'hui, à une heure, l'Empereur a reçu dans la grande salle au palais du Louvre, la députation du Corps législatif, ayant à sa tête le président et les membres du bureau, apportant à S. M. la déclaration officielle du résultat du recensement général des votes émis, le 8 mai, par le peuple, sur le plébiscite ratifiant le sénatus-consulte du 20 avril 1870.

L'Empereur a prononcé le discours suivant:

Messieurs,

En recevant de vos mains le recensement des votes émis le 8 mai, ma première pensée est d'exprimer ma reconnaissance à la nation qui, pour la quatrième fois, depuis vingt-trois ans, vient de donner un éclatant témoignage de sa confiance.

Le suffrage universel, dont les éléments se renouvellent sans cesse, conserve néanmoins dans sa mobilité une volonté persévérante. Il a, pour guider, sa tradition, la sûreté de ses instincts et la fidélité de ses sympathies.

Le plébiscite n'avait pour objet que la ratification, par le peuple, d'une réforme constitutionnelle; mais au milieu du conflit des opinions et dans l'entraînement de la lutte et le débat a été porté plus haut.

Ne le regrettons pas; les adversaires de nos institutions ont posé la question entre la Révolution et l'Empire.

Le pays l'a tranchée en faveur du système qui garantit l'ordre et la liberté.

Aujourd'hui, l'Empire se trouve affermi sur sa base; il montrera sa force par sa modération,

Mon gouvernement sera exécuter les lois sans partialité comme sans faiblesse; il ne déviara pas de la ligne libérale qu'il s'est tracée.

Déférant pour tous les droits, il protégera tous les intérêts sans se souvenir des votes dissidents et des manœuvres hostiles, mais il saura faire respecter la volonté nationale si énergiquement manifestée et la maintenir désormais au-dessus de toute controverse.

Débarrassés des questions constitutionnelles, qui divisent les meilleurs esprits, nous ne devons plus avoir qu'un but: rallier autour de la Constitution que le pays vient de sanctionner, les honnêtes gens de tous les partis, assurer la sécurité, amener l'apaisement des passions, préserver les intérêts sociaux de la contagion des fausses doctrines; rechercher avec l'aide de toutes les intelligences les moyens d'augmenter les grandeurs et la prospérité de la France;

Répandre partout l'instruction; simplifier les rouages administratifs; porter l'activité du centre, où elle surabonde, aux extrémités qu'elle déserte, introduire dans nos codes, qui sont des monuments, les améliorations justifiées par le temps; multiplier les agents généraux de la production et de la richesse; favoriser l'agriculture et le développement des travaux publics; consacrer enfin notre labour à ce problème toujours résolu et toujours renaissant: la meilleure répartition des charges qui pèsent sur les contribuables: tel est notre programme.

C'est en le réalisant que notre nation, par la libre expansion de ses forces, portera toujours plus haut le progrès de la civilisation.

Je vous remercie, Messieurs, du concours que vous m'avez prêté dans cette circonstance solennelle.

Les votes affirmatifs qui ratifient ceux de 1848, de 1854 et 1852, raffermissent aussi vos pouvoirs et vous donnent comme à moi une nouvelle force pour travailler au bien du Pays.

Nous devons, plus que jamais, aujourd'hui, envisager l'avenir sans crainte. Qui pourrait, en effet, s'opposer à la marche progressive d'un régime qu'un grand peuple a fondé au milieu des tourmentes politiques et qu'il fortifie au sein de la paix et de la liberté?

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

M. le Président du Corps législatif, en remettant à l'Empereur le recensement des votes émis le 8 mai, a prononcé un discours dans lequel, en rappelant l'origine de l'Empire, il dit:

« Après avoir rétabli la prospérité, Votre Majesté a promis la liberté comme couronnement de l'édifice. Ce

sera l'éternel honneur de Votre règne d'avoir assuré ainsi à la France un des premiers rangs parmi les peuples libres.

« Aussi le peuple, dans son indépendance absolue, vous a donné son approbation avec un ensemble dont perçonne ne peut déclinier la puissance.

« En acclamant l'Empire par plus de sept millions de suffrages, la France vous dit, Sire, qu'elle est avec Votre Majesté et qu'elle veut avec Vous marcher dans la voie de tous les progrès réalisables; la France met la cause de la liberté sous la sauvegarde de Votre dynastie et des grands Corps de l'Etat. »

Dépêches Commerciales

Havre, samedi

(Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M. Bulteau-Desbionnets.)

Ventes, 700 b.; marché mou; mai-juin, 125.50; juillet-octobre, 126.50. Recettes, 44,000 b.; expéditions, 45,000 b.

Livret-Pol, samedi

(Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M. Bulteau-Desbionnets.)

Ventes, 10,000 b.; marché calme.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

NAISSANCES.

17 mai.—Eugène Hebbe, rue des Longues-Haies.—Adèle Buysse, rue du Moulin de Roubaix.—Henri Noël, à l'Épée.

18 mai.—Louis Wagnon, rue de Lille.—Léon Toulot, rue de Lille.—Louis Michel, rue du Chemin-de-Fer.—François Boutry, rue de Magenta.—Georges Desiron, rue des Filatures.—Désiré Kerckhove, rue de la Barbe-d'Or.—Paul Hennion, rue de Colège.

19 mai.—Auguste Vanbucke, route de Tourcoing.—Alexandre Messelin, rue des Longues-Haies.—Adelaide Marie Vermye, rue de Lille.—Eugène Renard, Éperle.—Marie Dernier, rue du Tillent.—Henri Baudry, rue Sainte-Élisabeth.—Alphonse Gaudiniers, rue du Moulin-Brûlé.—François Rappoport, route de Watteles.—Jean-Baptiste Gaillet, rue de Flandre.

FAITS DIVERS

— Un courrier de Lisbonne, adressé au *Figaro*, en date du 12 mai, apporte les détails d'un drame terrible.

M. Vieira de Castro, ancien député, orateur et écrivain plein d'avenir (il avait 33 ans à peine), vient d'étrangler sa femme, qu'il aimait avec passion, après l'avoir endormie au moyen de chloroforme.

Ces jours derniers, il rentre chez lui. En entendant le bruit de ses pas, sa femme froisse vivement une lettre qu'elle écrit en ce moment. Il la lui demande; sur son refus de la lui livrer, il la lui arrache des mains et voit qu'elle est adressée à un de ses intimes amis, à M. Maria de Garrett, neveu du célèbre Garrett, chef de la renaissance littéraire en Portugal.

Mme de Castro priait son correspondant de l'accompagner au théâtre et de lui envoyer un bouquet.

Sur l'assurance de sa femme que rien de coupable ne s'est passé entre M. et Mme de Castro, le mari pardonne et oublie. La femme, comptant trop sur cette indulgence, se décide à trouver la faute qu'elle avait momentanément commise, mais en jurant qu'elle ne châtierait le passé par l'avenir.

M. de Castro ne répond rien; il sort précipitamment, court acheter du chloroforme, rente aussitôt après, et, repoussant du pied sa femme, à la fois éperdue d'épouvante et de honte, qui se roula à ses pieds!

— Madame, lui dit-il, vous allez mourir! La malheureuse se débat; il la saisit dans ses bras avec une force que double sa rage, inonde son visage de chloroforme, et, comme elle essaie de crier à l'aide, l'étrangle et la laisse sans vie sur le parquet.

Il reste dans la chambre, en présence du cadavre livide, jusqu'au lever du jour. Il va alors, après avoir fermé son appartement à double tour, trouver dans de ses amis intimes, auxquels il raconte l'horrible événement qui vient de se passer.

Il leur donne mission d'aller régler avec M. Garrett les conditions d'une rencontre qui doit avoir lieu le jour même, à l'importe, quelle arme, mais sans trêve ni merci; bref, les conditions d'un duel à mort.

Celui-ci refusa le combat, disant que jamais il ne se battrait contre un ami qu'il avait si cruellement outragé. Mais en même temps il leur remettait pour M. Vieira une lettre déclarant que, le soir même, il partirait pour Madrid; que, pour se rendre au chemin de fer, il passerait par telle et telle rue, et qu'il s'exposerait aux coups de son ennemi sans y répondre, trop heureux de donner sa vie en expiation de son offense. Mais M. de Castro ne veut pas commettre l'assassinat qu'on lui propose, et va se constituer prisonnier.

M. Garrett est en route pour la France, où il va s'enfermer, dit-on, dans un couvent de trappistes.

Hier ont eu lieu les obsèques de Mme de Castro; elle avait dix-neuf ans.

— On lit dans le *Courrier du Gard* que le café Jaudon, situé sur la place Saint-Jean, à Pézenas, a été, samedi, le théâtre d'un drame sanglant, qu'on ne peut attribuer, jusqu'à plus amples informations, qu'à un accès de folie furieuse.

Un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, complètement inconnu, s'est présenté dans ce café et a demandé le journal le